CABINET DE CÉCILE JODOGNE LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET AIDE MÉDICALE URGENTE Bruxelles, le 29 juin 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Réforme de la protection civile : Bruxelles mise en danger

Sur proposition de la Secrétaire d'Etat Cécile Jodogne, le Gouvernement bruxellois a pris la décision ce jour de déposer une motion en conflit d'intérêt à l'encontre du plan de réforme de la protection civile du Vice-Premier ministre et Ministre de l'Intérieur Jan Jambon, si une ultime tentative de concertation devait échouer. Le plan fédéral qui prévoit le maintien de seulement deux unités à Brasschaat et à Crisnée lèse gravement la Région bruxelloise, notamment pour ce qui concerne les accidents et attentats impliquant des agents de type chimiques, biologiques, radiologiques, nucléaires et explosifs (CBRN-e).

Au regard du caractère densément peuplé de la Région et de son rôle de capitale nationale, européenne et internationale, les risques d'accidents, d'incidents criminels ou d'attentats impliquant des agents CBRN-e ne sont pas négligeables et leurs conséquences pourraient être de grande ampleur.

Tant pour ce qui concerne l'appui aux missions et tâches de base que pour les appuis techniques spécialisés, la Région bruxelloise dépendrait désormais de l'unité de protection civile de Brasschaat, **portant à au moins deux heures le délai d'acheminement et de déploiement de matériel** spécialisé vers la capitale. Ce délai hypothèque gravement le déroulement des opérations de secours à la population, la rapidité étant dans ce domaine essentielle.

Compte tenu des moyens des zones de secours limitrophes et de l'allongement du délai d'intervention de la Protection civile, l'efficacité d'intervention reposerait pratiquement, si pas exclusivement, sur la préparation, la formation, l'entraînement et l'équipement des services de secours et d'intervention présents sur le territoire de la Région, et en premier lieu, du SIAMU.

Pour la secrétaire d'Etat à la Lutte contre l'incendie et l'Aide médicale urgence Cécile Jodogne, le plan de Réforme de la Protection civile de Jan Jambon crée une situation aux conséquences potentielles graves pour la sécurité des personnes en Région bruxelloise, comme pour celle des services de secours et d'intervention qui pourraient être impliqués dans la gestion d'un incident de type CBRN-e.

Le Ministre-Président Rudi Vervoort et la Secrétaire d'Etat en charge de la Lutte contre l'incendie et l'Aide médicale urgente Cécile Jodogne évalueront, dans les meilleurs délais, les moyens adéquats de lutte contre le risque CBRN-e en Région bruxelloise, ainsi que tout autre moyen qui lui ferait défaut, en vue de pouvoir réclamer auprès de l'Autorité fédérale les moyens financiers et matériels nécessaires pour pallier les conséquences de cette réforme, si elle entre en vigueur.

Jérôme De Mot 0475 76 47 93